

Campagne de mobilisation par les pharmaciens propriétaires du Québec
En première ligne de soins, les pharmaciens font partie de l'équation

Montréal, le 14 août 2019 – L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires a lancé ce matin une campagne sous la thématique « *Nous faisons partie de l'équation* ». Forts de leur présence dans toutes les régions du Québec et de leur proximité avec les patients, **les pharmaciens sont des piliers du système de santé et sont bien placés pour identifier des façons concrètes d'améliorer l'accès à la première ligne de soins**. Les pharmaciennes et les pharmaciens du Québec font partie de l'équation; une équation dont le résultat est un système de santé plus performant, au bénéfice des patients.

En se mobilisant dans le cadre de cette campagne, les pharmaciens visent donc à sensibiliser tant les décideurs publics que les patients québécois aux pistes d'améliorations pour renforcer la première ligne de soins. Les pharmaciens sont les acteurs principaux de cette campagne, car ce sont eux qui entrent quotidiennement en contact avec leurs patients et qui ont su développer une relation personnalisée et durable avec eux. « L'ampleur des défis auxquels fait face notre système de santé justifie de miser davantage sur les compétences des 6700 pharmaciens du réseau québécois de pharmacies, accessibles partout sur le territoire », souligne le président de l'AQPP, M. Jean Thiffault.

Un député
sensibilisé



Les
pharmaciens
du Québec



Un système
de santé
plus performant

Tous reconnaissent que les services cliniques offerts en pharmacie permettent de libérer du temps à d'autres ressources professionnelles du réseau qui peuvent alors agir auprès des patients qui requièrent spécifiquement leur expertise. Le patient doit voir le bon professionnel, au bon moment et au bon endroit. « Un fait demeure : le gouvernement doit investir pour permettre aux pharmaciens de déployer pleinement leur expertise de conseiller en matière de santé », ajoute M. Thiffault.

Avoir les moyens d'exploiter le plein potentiel du pharmacien

Cette notion du bon professionnel, au bon moment et au bon endroit est d'ailleurs au cœur du projet de loi 31 déposé en juin dernier par la ministre de la Santé et des Services sociaux, M^{me} Danielle McCann. Il contient des éléments prometteurs qui pourront permettre au pharmacien d'exécuter davantage d'activités cliniques. En ce sens, les modalités d'application du projet de loi devront faire l'objet d'une attention particulière et permettre une implantation réussie étant donné la réorganisation possible des opérations et l'ajout de ressources supplémentaires en pharmacie.

De plus, le mode actuel de rémunération est désuet, car il date des années 70. « Pour pouvoir jouer pleinement notre rôle, nous devons revoir le modèle de rémunération afin qu'il reflète la complexité des services que nous rendons actuellement aux patients. Des discussions à ce sujet ont cours depuis deux ans avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et nous souhaitons vivement qu'elles se concluent rapidement », a indiqué M. Thiffault.

Éliminer la « taxe patient »

Par ailleurs, le gouvernement impose aux patients des frais sur les services cliniques en pharmacie alors qu'ils peuvent y avoir accès gratuitement ailleurs dans le réseau de la santé. Ces frais, dits de franchise et de coassurance, doivent être éliminés pour permettre aux patients québécois d'avoir pleinement accès à ces services. L'amélioration de l'accès à la première ligne de soins souhaitée par la ministre de la Santé et des Services sociaux avec le dépôt du projet de loi 31 ne sera possible que si cet obstacle important est levé.

À propos de l'AQPP

L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, est la seule association qui représente les pharmaciens propriétaires du Québec auprès des organismes officiels et du gouvernement. Elle représente donc les 2 065 pharmaciens propriétaires des 1 907 pharmacies du Québec, qu'ils soient affiliés ou non à une chaîne ou à une bannière commerciale. Avec plus de 44 000 employés partout au Québec, la pharmacie communautaire constitue le plus important employeur privé au Québec. Une officine type effectue près de 160 000 ordonnances par année. Plus d'un million de consultations sont effectuées en pharmacie chaque semaine, ce qui fait du pharmacien l'un des professionnels de la santé les plus disponibles et appréciés au Québec.

Suivez-nous sur Facebook et sur Twitter.

- 30 -

Source :

Jean Habel

Conseiller principal – Affaires publiques et gouvernementales

Association québécoise des pharmaciens propriétaires

(438) 887-0519